



SÉANCE DU 08 mars 2022 - N° 5.1

## **Le Conseil communal,**

**Objet :** Motion communale – Soutien Ukraine.

Considérant qu'au cours des derniers mois, la Fédération de Russie a considérablement augmenté ses troupes militaires aux frontières ukrainiennes ;

Considérant que, le 21 février 2022, la Fédération de Russie a unilatéralement reconnu l'indépendance de territoires contrôlés par des forces séparatistes soutenues par la Russie dans certaines parties des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, ce qui a eu pour effet de mettre en échec les accords de Minsk ;

Vu le mémorandum de Minsk du 19 septembre 2014 et le paquet de mesures en vue de l'application de l'accord de Minsk, qui a été convenu et signé le 12 février 2015 ;

Considérant que le 24 février 2022, la Fédération de Russie a engagé une invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine, un acte déplorable sur un pays souverain, démocratique et pro-européen, allant à l'encontre de nos valeurs de liberté et de démocratie ;

Considérant que les actions de la Fédération de Russie constituent une violation de tous les principes du droit international dont la Charte de l'ONU qui se fonde sur l'inviolabilité des frontières, le respect de l'intégrité territoriale des Etats et de l'interdiction du recours à la force et les principes inscrits dans l'acte final d'Helsinki de 1975 ;

Considérant que l'invasion russe en Ukraine porte gravement atteinte également à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales ;

Considérant que la Fédération de Russie a fait échouer les efforts diplomatiques mis en œuvre pour résoudre la crise actuelle ;

Considérant les sanctions déjà entreprises par l'UE aux niveaux individuel, économique et financier ;

Considérant que l'invasion russe entraîne un déplacement massif de réfugiés vers les pays voisins ;

Considérant l'engagement pris par l'UE d'activer la directive de 2001 relative à la protection temporaire afin de garantir une protection immédiate à tous les réfugiés ukrainiens ;

Considérant la condamnation par l'UE de cette invasion russe, notamment par le président du Conseil européen Charles Michel et la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen ;

Considérant la condamnation ferme du Premier Ministre et de la Ministre des Affaires étrangères belge concernant l'attaque russe en Ukraine ;

Considérant la décision de l'UE de débloquer un budget pour livrer des armes à l'armée ukrainienne ;

Considérant les mesures prises par les alliés de l'OTAN pour intensifier la dissuasion et la défense dans la région ;

Considérant la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne signée par le Président Volodymyr Zelenski conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne ;

Considérant les actes commis par les autorités russes qui arrêtent les manifestants pacifiques qui protestent partout dans le pays contre la guerre lancée par leur président, violant ainsi les droits de l'homme et les libertés ;

Vu la décision du gouvernement belge de livrer des armes à l'Ukraine ;

Vu la solidarité européenne et belge, à différents niveaux de pouvoir ;

Considérant que la population ukrainienne va manquer de médicaments et de matériel médical ;

Considérant que des hôpitaux ont été touchés par des bombardements ;

Considérant que la Ville de Liège doit prendre sa part dans l'aide humanitaire ;

Considérant le travail de coordination des initiatives locales organisé par Liège Métropole ;

#### **Le conseil communal de la Ville de Liège :**

- CONDAMNE avec la plus grande fermeté l'invasion russe en Ukraine et demande une cessation immédiate de l'agression russe qui constitue une violation du droit international, de la souveraineté et l'intégrité du pays et porte grave atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales ;
- APPELLE à la poursuite des efforts diplomatiques afin de faire cesser l'agression russe en Ukraine et de trouver une solution pacifique ;
- SOUTIENT l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de l'Ukraine ;
- SOUTIENT les sanctions émises par l'Union européenne envers la Fédération de Russie mais aussi les sanctions ciblées ;
- SOUTIENT l'initiative de l'UE visant à envoyer des équipements militaires, financiers et défensifs à l'Ukraine et une assistance en matière de cybersécurité ;
- SOUTIENT toute initiative de la Belgique et des États membres de l'UE visant à préparer un paquet d'aide humanitaire, et à fournir une aide d'urgence et l'asile aux citoyens ukrainiens fuyant la violence ;
- SOUTIENT toute initiative de la Belgique et des États membres de l'UE visant à apporter tout le soutien possible aux dirigeants et au gouvernement démocratiquement élus de l'Ukraine, à la société civile et à ses citoyens, et à soutenir son intégrité territoriale ;
- SOUTIENT les mesures prises par le gouvernement belge ;
- SOUTIENT les moyens financiers promis par l'UE dans le cadre de l'aide humanitaire en Ukraine ;
- APPELLE l'Union européenne à entamer de larges consultations sur la possibilité d'ouvrir le processus d'adhésion à l'UE de l'Ukraine ;
- SE REJOUIT que notre pays et nos communes développent différentes initiatives afin de venir en aide au peuple ukrainien et se montrent accueillants envers les réfugiés ukrainiens ;
- SOUTIENT les initiatives de la Ville de Liège pour organiser la solidarité.

#### **Demande au Collège de :**

- SOLLICITER les hôpitaux partenaires de la Ville Liège : ISOSL, le CHR la citadelle afin de répertorier et de collecter du matériel médical à envoyer en Ukraine ;
- INITIER une mobilisation concertée de l'ensemble des hôpitaux situés sur le territoire de la Ville ;
- FAIRE un travail de recensement des mesures et aides qui peuvent être envisagées au niveau communal ;
- DONNER la possibilité à une association reconnue (par exemple The Association of Ukrainian Woman of Belgium) d'être le réceptacle d'une aide logistique et matérielle que les Liégeois pourraient apporter au peuple ukrainien et d'en assurer (après vérification de la viabilité du projet) la promotion de l'action humanitaire ;

- SUSPENDRE le jumelage de la Ville de Liège avec la Ville de Volgograd en Russie, en ligne avec les autres sanctions prises à différents niveaux de pouvoir, de manière temporaire.

**La présente décision a recueilli 36 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.**

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER

